



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 21 janvier 2021 à 20 heures**

Présents : Allenbach Tania, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Conus Marc André, Crot Jean-Louis, Dervey Nicolas, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Minod Ludovic, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

Excusés : Aeppli Serge, Benassi Marco, Bernasconi Christian, Bournoud Claude André, Deladoey Frédéric, Lüthi François, Suardet Martin, Turrian Sébastien

Absent : -

M. le Président Guy Stalder ouvre la 31^e séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 27 Conseillères et Conseillers sont présents et 8 se sont excusés. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Guy Stalder nous lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2020

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du bureau

M. le Président Guy Stalder lit un courrier qu'il a reçu en date du 29 décembre dernier.

Secrétariat du Conseil communal d'Yverne – Démission

Cher Président,

Ces quelques lignes te parviennent après mûre réflexion.

En effet, mon intérêt pour la vie du village est toujours intact et travailler à tes côtés est un réel plaisir ce qui a rendu ma décision bien compliquée.

Pourtant, je m'aperçois au quotidien que la réalité du poste de secrétaire du conseil est bien éloignée de ce qui m'avait été indiqué il y a 18 mois et le temps dévolu à cette tâche est bien plus élevé que ce qu'il m'est possible d'assumer en parallèle de mon emploi et ma famille.

De plus, au vu de l'évolution de mon poste au sein de l'Orif impliquant le prochain partage de mon temps de travail entre Aigle et Vaulruz, force est de constater que je dois maintenant faire des choix.

Dès lors, je te présente ma démission de mon rôle de secrétaire du Conseil communal d'Yverne ceci avec effet au 30 juin prochain, soit à l'échéance de la législature.

Pour terminer, je souhaite remercier chacun des membres du Conseil, la Municipalité ainsi que Fabien, Josette et Laure pour les moments d'échanges ainsi que pour leur disponibilité. J'ai appris énormément grâce à vous tous !

Tout en te remerciant de ta compréhension, je t'adresse, cher Président, mes meilleures salutations.

M. le Président indique que le Bureau sera chargé de trouver un nouveau ou une nouvelle secrétaire pour le début de la prochaine législature. Pour le moment, puisqu'il y a du temps à disposition, il a été décidé de ne pas faire paraître d'annonce dans les journaux locaux et de se limiter à la publication d'une annonce sur le site internet de la Commune. M. le Président Guy Stalder demande aux Conseillères et Conseillers de faire marcher le bouche-à-oreille et se tient à disposition le cas échéant.

M. le Président Guy Stalder indique que, en plus du Bureau et des scrutateurs et scrutateurs suppléants, 10 Conseillères et Conseillers seront nécessaires pour le dépouillement des élections du 7 mars 2021. Il demande aux personnes intéressées à participer à cette journée de s'annoncer auprès du Bureau d'ici au 18 février 2021. Passé ce délai, s'il manque encore du monde, le Bureau procédera à un tirage au sort dans le respect de la proportionnalité par parti.

M. le Président Guy Stalder rappelle aux commissions que, si leur rapport est parvenu aux membres du Conseil 5 jours avant la séance – ce qui est le cas pour les deux rapports de ce soir - sur demande de la Commission, seules les conclusions du rapport peuvent être lues.

5. Communications de la Municipalité

Au sujet du bâtiment de la Grappe, M. le Municipal Michel Weibel indique que des taches noires ont été constatées ces dernières semaines dans les bureaux de Mme Josette Lüthi et M. Fabien Cathélaz. Des sondages effectués sur la terrasse vendredi passé ont mis en évidence la mauvaise étanchéité de l'isolation. La Municipalité attend les conclusions définitives du sondage pour savoir ce qu'il est nécessaire de faire exactement mais, le cas échéant, un préavis pour les réparations de la terrasse sera peut-être déposé rapidement.

6. Préavis 07-2020 Création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » et adoption de ses statuts – Rapport de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, puisque le rapport est parvenu à l'Assemblée 5 jours avant la séance, Mme la Conseillère Geneviève Major demande à ne lire que les conclusions du rapport ce qui est accepté.

En conclusion, la commission - à l'unanimité de ses membres - vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- 1) d'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle,
- 2) d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

M. le Président Guy Stalder remercie la Commission pour son rapport. Il **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Stéphane Verdon souhaite savoir qui sont les membres actuels de l'Assemblée régionale et du Comité directeur pour la Commune.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller répond que M. le Municipal Eric Minod représente le Conseil en tant que délégué à l'Assemblée régionale et qu'il est lui-même le délégué au sein du Comité de direction. Il pense que, pour la prochaine législature, ce serait plus logique que le délégué à l'Assemblée soit un Conseiller communal.

La parole n'est plus demandée et **la discussion est close**.

M. le Président Guy Stalder lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 07-2020 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 07-2020 relatif à la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » et adoption de ses statuts,

Ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle,
- 2) d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle..

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité**.

7. Préavis 09-2020 Révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont – Rapport de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, puisque le rapport est parvenu à l'Assemblée 5 jours avant la séance, M. le Conseiller Maxime Isoz demande à ne lire que les conclusions du rapport ce qui est accepté.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis municipal 9-2020, à savoir :

- 1) d'adopter la modification des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont (AISGIA).

M. le Président Guy Stalder remercie la Commission pour son rapport et **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Stéphane Verdon souhaite savoir si, à l'art. 26 - article relatif à la création d'un capital pour les travaux – les montants indiqués sont déjà engagés, à engager, des garanties et quelle est la nature de ces montants sachant que l'on parle de CHF 180'000.00 pour Yvorne. De plus, dans le secteur des Grandes Iles d'Amont, nous avons anticipé la correction du Rhône et M. le Conseiller Stéphane Verdon se demande si la Municipalité a connaissance de coûts qui pourraient être imputés à notre Commune.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller répond qu'une partie des CHF 180'000.00 correspond à une caution que la Commune avait établi depuis les travaux et on a dû rénover la cuisine ainsi que plusieurs choses qui sont en cours pour lesquels la Commune a dû prévoir le financement. Concernant la correction du Rhône, pour le moment, aucune charge n'est prévue sur les 4 communes propriétaires puisque les études et le déplacement de la haie de protection est payée par Rhône 3. M. le Municipal Jacques-Henri Müller indique que des échanges de terrains sont en discussion entre Bex et Ollon car Bex est propriétaire du terrain des Grandes Iles d'Amont et Ollon est le propriétaire du bien-fonds. Aussi, même si de prime abord aucune charge n'est prévue pour Yvorne, il faut toujours s'attendre à des surprises d'autant que Rhône 3 n'a pas encore été mis à l'enquête.

La parole n'est plus demandée. M. le Président Guy Stalder **clôt donc la discussion.**

M. le Président Guy Stalder lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 09-2020 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°09-2020 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont,
Ouï	le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'adopter la modification des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont (AISGIA).

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

8. Préavis 01-2021 Demande de crédit pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de Rouge Terre

M. le Président Guy Stalder indique que la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil est composée de Mme la Conseillère Alexandra Perret et MM. les Conseillers Alain Barbay, Raphaël Merli, Yves Morier et Sébastien Roux. La Commission ad hoc ainsi que la Commission des finances seront donc chargées de rapporter lors du prochain Conseil.

M. le Président Guy Stalder demande aux personnes qui souhaitent faire des remarques aux commissions le fasse rapidement afin qu'elles aient le temps de les traiter.

9. Divers et propositions individuelles

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une étude globale sur l'état du bâtiment de la Grappe plutôt que de procéder étape par étape.

- M. le Municipal Michel Weibel répond que, dans un 1^{er} temps, par rapport au plan d'investissements, la Municipalité avait prévu de faire le tout en une fois sous l'égide d'un architecte. Pourtant, selon M. le Municipal Michel Weibel, *la terrasse est aux soins intensifs* et il faut aller de l'avant pour la réparer. Cela d'autant que les autres travaux (prévus sous 3-4-5 ans) ne seront pas prétérités par ces réparations. Une décision sera prise une fois le rapport reçu.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Guy Stalder annonce que le prochain conseil se déroulera le 18 février 2021.

Il clôt la séance à 20h20.

Le président :

Guy Stalder

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod